

2010, n° 40

15/01/2010

Conseils & Astuces

Zeltis patrimoine

Dans ce numéro :

- Voeux 2010

Page 2

- Que fait-on en 2010 ? ...et si on gérait mieux notre patrimoine...

Groupe Zeltis

Zeltis Patrimoine

10 Place des Courealeurs
17000 LA ROCHELLE

☎ 05.46.52.27.01

Fax 05.46.51.10.08

Email : zeltispatrimoine@wanadoo.fr

<http://www.zeltis-patrimoine-conseil.com>

Foncimmo

8 Place des Courealeurs
17000 LA ROCHELLE

☎ 05.46.52.27.11

Fax 05.46.51.10.08

Email : foncimmoagence@orange.fr

<http://www.foncimmo.net>



2 0 1 0

**Patrick MONIER & son équipe
vous souhaite une année pleine
de réussites et de succès**



Fiscalité

QUE FAIT-ON en 2010 ? ...et si on gérait mieux notre patrimoine...

⊙⊙ Nouveau plafond pour les niches fiscales.

Mauvaise nouvelle pour les contribuables : le plafond des niches fiscales est abaissé. L'avantage fiscal total résultant des placements de défiscalisation est, en effet, désormais limité à 20 000 euros plus 8 % des revenus imposables, au lieu de 25 000 euros plus 10 % des revenus en 2009.

ZELTIS peut vous faire bénéficier des dernières opportunités loi MALRAUX ancien régime (**sans plafonnement**).

Il nous reste quelques très beaux lots sur 2 immeubles à La Rochelle et sur le CARMEL à NIORT. *Réservé à ceux qui payent plus de 20.000 euros d'impôts/an et qui ne souhaitent pas en payer autant.*

⊙⊙ loi SCHELLER.

Réduction d'impôt de 25% du prix d'acquisition étalé sur 9 ans. Soit pour une acquisition de 180.000 euros, réduction d'impôt récurrente mensuelle de **416 euros par mois pendant 9 ans.**

Zeltis choisit les programmes en fonction de la qualité de leurs **emplacements UNIQUEMENT.**

Nous avons sélectionné 2 programmes à La Rochelle pour cette année 2010. *Réservé à ceux qui payent jusqu'à 8.000 euros d'impôt par an.*

⊙⊙ Indemnités pour accident du travail fiscalisées.

Les indemnités versées par la Sécurité Sociale en cas d'accident du travail sont désormais taxées à l'impôt sur le revenu, à hauteur de 50 %.

Chefs d'entreprises, commerçants, professions libérales, pensez à vous garantir en cas d'arrêt de travail (accident ou maladie)

ZELTIS vous propose de réaliser avec vous un audit de vos différentes garanties, **assurance décès, indemnités journalières, rentes éducation**, etc.

Nos partenaires assureurs GENERALI, APRIL ou autres offrent des opportunités sur les tarifs très intéressantes en ce début d'année 2010.

⊙⊙ Forfait hospitalier plus élevé.

Le forfait payé lors d'une hospitalisation passe de 16 à 18 euros et de 12 à 13.50 euros dans les services de psychiatrie. Une baisse du taux de remboursement de 35 % à 15 % de 110 médicaments est aussi prévue.

Munissez vous d'une MUTUELLE très compétitive à moindre coût si vous ne l'avez pas encore fait !

N'hésitez pas à comparer les prix qui varient du simple au double parfois !

ZELTIS vous offre la possibilité de réaliser pour vous un DEVIS gratuit.

Nous soumettons vos conditions actuelles (prix et garanties) à nos partenaires (SMATIS, APRIL, GENERALI , etc.) afin de vous sortir un devis qui vous permettra de vous situer dans la jungle des assureurs mutuelles.

⊙⊙ Moindre réduction d'impôt pour les intérêts d'emprunt.

Pour les immeubles neufs ne répondant pas aux critères écologiques de norme BBC 2005, soit l'essentiel du marché, le taux de la réduction n'est plus de 40 % la première année mais de 30 % et le taux de 20 % pour les quatre années suivantes est de 15 %. Mais rien ne change pour les biens BBC 2005, soit un crédit d'impôt de 40 % pour les sept premières annuités d'emprunt.